114
FRC 14490
Case FRC 20751

RAPPORT

SUR L'AFFAIRE

DE M. MONTMORIN,

EX-MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

Fait au nom de la Commission Extraordinaire et des Comités Diplomatique et de Surveillance, réunis,

PAR MARC-DAVID-ALBA LASOURCE, Député du Tarn,

Le 31 août 1792, l'an 4e de la liberté et le premier de l'égalité.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

MESSIEURS,

Vous avez renvoyé à vos trois comités des douze, diplomatique et de surveillance l'examen de la conduite de M. Montmorin, ex-ministre des affaires étrangeres.

On a reproché à M. Montmorin,

1°. D'avoir sacrifié les intérêts de la France à ceux de l'Autriche, en rejetant l'alliance avec la Prusse;

THE NEWBERRY LIBRARY

2°. D'avoir caché la ligue et les préparatifs des puissances étrangeres, et de n'avoir pas provoqué en France des préparatifs pour les prévenir;

3°. De nous avoir caché les desseins et les mouvemens des princes rebelles, et même de les avoir protégés.

Vos comités ont examiné successivement chacun de ces griefs: je vais les reprendre et vous exposer ce que nous avons pensé après un mûr examen.

Premier grief.

M. Montmorin a rejeté l'alliance avec la Prusse, et sacrifié par ce refus les intérêts de la France à ceux de l'Autriche. Vos comités se sont fait deux questions sur ce grief. Ils se sont demandé d'abord si le fait étoit vrai, ensuite si la vérité du fait étoit un sujet d'inculpation contre le sieur Montmorin.

La correspondance de cet ex-ministre, que vous aviez autorisé vos comités à se faire représenter, n'a pas laissé le moindre doute sur la premiere question.

Avant d'être envoyé à Berlin, M. Demoustier avoit présenté un plan de diplomatie, dans lequel il s'attachoit à montrer que la France devoit se déterminer à soutenir la Prusse contre la Russie et l'Autriche; car il a toujours paru tenir autant à ce système que le conseil des Tuileries tenoit au système opposé.

Le 10 janvier 1791, il écrivoit à M. Montmorin: « Il paroît qu'il regne ici généralement une conviction intime, que je croirois volontiers au fond du cœur du roi de Prusse lui même, qu'il convient aux interêts de la Prusse qu'elle soit unie avec la France ».

Le 18 du même mois, il disoit que, de l'aveu de la Juive Ephraïm, M. Bischofswerder avoit proposé, en 1790, dans le conseil du roi de Prusse, la guerre contre l'empereur. Voici le passage: « Elle m'a dit qu'il seroit bien à desirer qu'un seul dirigeât le roi de Prusse, et que malheureusement M. Bischofswerder étoit souvent contrarié; ce qui étoit arrivé notamment l'année derniere, lorsqu'il avoit proposé de faire la guerre à l'empereur, au lieu d'entamer le congrès de Reichenbach: elle a regretté aussi qu'on eût manqué de parole aux Belges. Il paroît que, sur ce dernier objet, le Juif Ephraïm a eu des connoissances étendues, comme un des agens principaux. Ainsi ce négociateur privé du roi de Prusse paroît être destiné par son maître

aux négociations les plus délicates : mais à en juger par le langage de sa femme, il se trouve malheureusement que les paroles dont il a été porteur à Bruxelles, et que le roi de Prusse a exprimées lui-même aux agens belgiques, ont été violées par l'effet des mauvais conseils suivis par ce prince ».

A cette lettre, dans laquelle M. Demoustier présente le juif Ephraïm comme l'agent du Roi de Prusse, chargé des négociations les plus délicates, voici ce que répond M. Montmorin.

M. Montmorin à M. Demoustier.

Paris, le 23 janvier 1791.

J'ai reçu, monsieur, les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sur les numéros 4, 5, et 6.

Nous sommes portés à penser comme vous, monsieur, que le roi de Prusse ne prendra pas un intérêt sérieux à l'affaire des princes possessionnés en Alsace, parce que nous supposons que ce prince calculera de préférence son intérêt direct, et cet intérêt est de vivre en bonne intelligence avec nous en contemplation de la maison d'Autriche. Mais sur quoi peut-on compter vis-à-vis d'un ministre qui a bouleversé tout le système politique de l'Europe, comme il a bouleversé le seul qui convînt à la monarchie prussienne? L'expérience seule pourra fixer nos idées à cet égard; ou, pour mieux dire, il faut attendre que le chaos où se trouve la politique soit débrouillé pour juger sainement des principes et des vues de la cour de Berlin.

Si son intention a été, monsieur, de se débarrasser des princes réclamans, en les renvoyant à la cour de Vienne, son objet est rempli, car l'empereur vient d'écrire au roi une lettre déhortatoire en leur faveur. Sa majesté n'a pas eu de choix dans la réponse à faire. Elle a fait sentir que la révocation des décrets de l'assemblée nationale étoit impossible, et que la discussion ne pouvoit être terminée que par l'ar-

rangement qui a été proposé. Il faut voir maintenant si Léopold II donnera suite à sa premiere démarche. Nous faisons éclairer le ministere impérial sur le véritable état des choses, et nous ne lui dissimulons pas les conséquences que pourroit avoir la persévérance d'une partie des princes dans leur refus à traiter à l'amiable. Nous sommes portés à penser que si l'empereur n'a pas quelque arriere-vue, ce que nous n'imaginons pas, il se contentera de s'être montré comme chef de l'empire, et qu'il cherchera par ses insinuations et par ses exhortations à prévenir un éclat.

Il paroît, monsieur, que la ligue anglo-prussienne songe sérieusement à forcer l'impératrice de Russie de faire sa paix avec les Turcs, et que si cette princesse résiste, elle doit prévoir de grands embarras pour le printemps prochain. Il faudra voir si l'amour-propre sera plus fort que le danger, ou si l'ambition personnelle du prince Potemkin prévaudra sur la volonté de sa souveraine. Quoi qu'il en puisse être, monsieur, nous savons que l'Angleterre vient d'envoyer des couriers à toutes les cours du Nord; que la Hollande a cru devoir la singer, et que le ministere anglois ne fait pas mystere de l'objet des armemens qu'il a conservés. Il veut sans doute effectuer, par la seule menace, ce qu'il a répugnance à faire par la force des armes.

P. S. Le sieur Ephraïm, dont je vous ai parlé dans une de mes dernières lettres, me paroît n'avoir été envoyé ici que pour y intriguer, et même de la manière la plus criminelle. Il m'a été rapporté de lui des propos qu'il a tenus assez publiquement, ce que je ne me permettrai pas de répéter, parce qu'ils sont trop atroces. Je me bornerai à vous dire que cet intrigant a cherché et cherche encore à se lier avec les personnes qu'il a imaginées que leur ardeur pour la révolution rendroit plus propres à l'écouter. Son objet est de nous compromettre avec l'empereur; et il a pensé qu'en échauffant les esprits contre la reine, il pourroit y parvenir plus facilement. Il n'est en conséquence sorte de propos et d'exhortations violentes qu'il ne se permette contre elle. Je ne crains pas l'effet de ces propos sur les membres de l'assemblée, auxquels il a pu s'adresser; il n'en a sûrement été écouté qu'avec l'horreur que méritent de semblables propos; mais il se livre à des menées sourdes, et il cherche à agir sur les journalistes. J'ai à-peu-près la certitude qu'il répand de l'argent, et je sais qu'il touche des sommes considérables chez des banquiers. Je ne saurois croire que le gouvernement de Berlin employe de semblables moyens. Ce qui pourroit cependant donner quelque fondement à cette opi-

nion à laquelle je suis loin de me livrer, c'est que le sieur Ephraïm avoit été envoyé dans le Brabant pour y soigner la révolution que la Prusse y avoit excitée, et qu'il n'est venu à Paris que lorsqu'il a vu que Bruxelles n'offroit plus matiere à son zèle. Je n'ai pas besoin de vous dire, monsieur, que vous n'avez aucun usage à faire de ce que je vous dis à cet égard auprès du ministere prussien; mais vous me feriez grand plaisir si vous pouviez découvrir les objets de la mission du sieur Ephraim : je sens que cela doit être difficile, car, s'ils sont tels que j'ai lieu de les croire, on doit les cacher avec un extrême soin.

Pour copie collationnée, certifié véritable et conforme à l'original. Paris, le 1 juillet 1792, l'an 4 de la liberté.

Par le comité diplomatique.

Signé, KOCH, président; SCHIRMER.

Le 26 du même mois M. Demoustier s'exprimoit de manière à ne plus laisser aucun doute sur les dispositions de la Prusse.

Voici sa lettre.

A Berlin, le 26 janvier 1791.

MONSIEUR,

Il est évident que la discussion sur le commerce entre la France et la Prusse, n'a été mise en avant que pour amener à des explications sur un rapprochement plus intime entre les deux puissances. La démarche décidée de M. Bischofswerder à mon égard, en venant chez moi, et son aveu, en sont la preuve. J'avois été averti par la Juive Ephraïm, qui s'étoit rendue chez moi, que ce favori desiroit me faire une visite qui vient d'avoir lieu il y a un moment. Après les premières civilités, il m'a dit que son attachement pour la personne du roi, son maître, le portoit à seconder, autant qu'il étoit en son pouvoir, lorsque les circonstances l'exigeoient, les agens dont les fonctions étoient de diriger les affaires publiques, de la conduite et du détail desquelles lui, qui n'étoit que soldat, ne se mêloit d'ailleurs généralement pas. (Le favori affecte la modestie et le désintéressement.) Il m'a ensuite exprimé ses résultats sur la méfiance et les causes secondaires qui avoient

empêché que nos affaires de Hollande n'eussent pas été réglées, comme le roi de Prusse l'avoit desiré, de très-bonne foi et très-vivement par un accord parfait entre le roi et sa majesté prussienne. Je me suis d'abord attaché à le convaincre qu'à cet égard il falloit écarter toute idée qu'il existe aucun ressentiment de la part du roi, et que cet événement devoit être mis au nombre des malheurs qu'il faut plutôt regarder comme des sujets de regrets, que comme des sujets de reproches. Je lui ai fait ensuite très-franchement, mais avec l'expression de l'intérêt, le tableau des effets des liaisons que le roi de Prusse a contractées avec des puissances avec lesquelles il n'avoit nullement des rapports d'intérêts réciproques. M. Bischofswerder n'en a point disconvenu, et a même ajouté que le gouvernement anglois avoit en outre, par la constitution britannique, un avantage particulier sur le roi de Prusse, en ce que ceux qui agissent au nom d'une nation en corps, sont toujours disculpés de toutes les démarches qu'ils suivent, pourvu qu'en derniere analyse l'intérêt de la nation soit satisfait, tandis qu'un monarque, parlant et agissant seul en son nom, est engagé, en quelque sorte, par l'honneur, à soutenir ses alliés, quels que soient d'ailleurs les inconvéniens de l'alliance.

Ce n'est pas ici le lieu de discuter sur le degré du mobile de l'intérêt ou de l'honneur dans la conduite des affaires publiques. J'observerai seulement que la remarque de M. Bischofswerder, et la suite de sa conversation, m'ont fait connoître que le roi de Prusse sentoit fort bien tous les inconvéniens de son alliance avec l'Angleterre et avec la Porte Ottomane; mais qu'indépendamment de ce que l'équité exigeoit, il croyoit encore son honneur engagé à remplir fidèlement ses engagemens envers ses alliés; il paroît cependant que l'une et l'autre alliance ont été déterminées par le même mobile; la pique, la premiere fois contre la France; la seconde, contre la Russie. Les passions de M. de Hertzberg, dont l'influence alors étoit toute-puissante, ont été facilement mises en jeu; les agens de l'Angleterre se sont aussi très-habilement prévalus de l'ascendant que la princesse d'Orange avoit su prendre au commencement du regne du roi de Prusse sur son frere, dont la vanité, je ne crois pas devoir dire la fierté, est aisée à exciter, et qui l'a entr'autres disposé à prendre plusieurs fois le contre-pied de son prédécesseur. Ce sont de petites passions qui ont occasionné de grandes fautes de la part du roi de Prusse et de son ministère; aujourd'hui, que les effets en deviennent de plus en plus sensibles, ils y cherchent des remedes. Sion s'est persuadé pendant long-temps en Prusse qu'il seroit inutile de

tenter d'établir une correspondance intime entre la France et elle; il paroît qu'aujourd'hui l'on s'y flatte que de notre côté l'on regardera comme d'un intérêt majeur d'empêcher que l'équilibre de l'Europe ne soit trop sensiblement dérangé par l'affoiblissement de la Prusse, à la conservation de laquelle, dit M. Bischofswerder, la France ne peut pas être indifférente. Ses appréhensions ne portent pas sur le danger que le roi de Prusse court du côté de la Russie, contre laquelle la guerre ne lui fait envisager que l'inutilité de la dépense et des combats, dont il n'y a aucun avantage à espérer. Ses appréhensions portent de deux autres côtés-à-la-fois. L'exemple de l'abandon de la Suede, par l'Angleterre (car il soutient que c'est celle-ci qui a manqué à ses engagemens, tandis que le roi de Prusse a passé la mesure des siens), lui fait craindre beaucoup sa défection dans le moment où ce prince seroit engagé dans la guerre contre la Russie. Une autre crainte qui l'affecte, est le parti que pourra prendre par la suite l'empereur dont les promesses ne paroissent guère solides, malgré les dispositions qu'il témoigne actuellement. Le roi de Prusse semble donc envisager dans l'Angleterre une amie équivoque, et dans l'empereur un ennemi couvert: son but, en cherchant à amener des explications de notre côté sur les dispositions du roi à effectuer un rapprochement, paroît être de préparer éventuellement des ressources contre les attaques auxquelles il pourroit être exposé de la part de l'empereur, soit que la guerre contre la Russie ait lieu, ou à toute autre occasion.

M. Bischofswerder s'est hâté de me dire que toute cette discussion ne pouvoit avoir pour objet que des arrangemens éventuels, puisqu'au point où le roi de Prusse s'étoit engagé avec l'Angleterre, et déclaré à l'égard de la Russie, il falloit bien commencer par se tirer de la circonstance actuelle, avant de pouvoir prendre d'autres engagemens stables; je n'ai répondu à tout ce qu'il me disoit que par des discours généraux sur la situation du roi de Prusse à l'égard des autres puissances.

Je me suis borné, en parlant du roi, à l'assurer des bonnes dispositions de sa majesté envers sa majesté prussienne, et de son intérêt sincère pour tout ce qui la concernoit. Je lui ai dit qu'il conviendroit que les explications de la part de son maître fussent plus développées pour qu'on vous les fît connoître, monsieur, et ai ajouté que, de mon côté, je vous demanderois des instructions pour être autorisé à écouter toutes celles qui me seroient offertes de la part du roi de Prusse.

Ce qui étoit désirable pour nous de pouvoir obtenir, semble

s'offrir de soi-même : les premiers essais d'un rapprochement sont venus spontanément. J'ai cru devoir ménager soigneusement l'avantage que nous avons de pouvoir paroître nous prêter à des propositions, au lieu d'avoir été dans le cas de les entamer nous-mêmes, non peut-être sans beaucoup de difficultés. Il me paroît essentiel, sans montrer trop d'empressement, de faire sentir que le roi de Prusse peut se flatter de former, avec le temps, des liaisons avec la France, afin de lui donner plus de confiance dans ses démarches à l'égard de l'empereur ; la rivalité de ces deux princes se nourrissant de plus en plus par ce moyen, et l'empereur ne pouvant alors compter sur le roi de Prusse, en deviendra plus circonspect dans ses mesures en faveur des princes allemands possessionnés en Alsace, ou le roi se ménagera à l'avance, par l'ouverture donnée à la possibilité d'une alliance avec le roi de Prusse, des moyens de contre-balancer plus efficacement les efforts de l'empereur contre la France.

Ce qui prouve l'empressement de la part du roi de Prusse de préparer des moyens de former des liaisons avec nous, sont les démarches de ses agens à Paris auprès de toutes les personnes qui sont présumées pouvoir contribuer à les établir. Le Juif Ephraïm se loue beaucoup de l'accueil qu'il en a reçu. Si vous pensez comme moi, monsieur, qu'il peut être utile d'exciter et de fortifier la confiance du roi de Prusse et de ses confidens en ma faveur, je crois qu'il ne seroit pas inutile que Ephraïm reçût de différens côtés l'assurance que je jouis moi-même en France, non-seulement de la confiance du roi et de la vôtre, mais aussi des autres personnes à qui je présume que l'agent prussien s'adresse. Plus on croira ici que cette confiance existe en ma faveur, plus on s'abandonnera à moi. Je crois pouvoir me flatter que je mettrai utilement à profit les circonstances favorables qui s'offriront alors ici, et même que je serai en état d'en faire naître.

Je m'occupe à chercher des moyens de fournir des prétextes pour que le roi de Prusse puisse s'entretenir plus fréquemment avec moi. C'est par degrés que je m'y prépare. Il ne faut pas perdre de vue que ce prince ne fait qu'effleurer les affaires, et que le plaisir et la dissipation ont pour lui beaucoup d'attraits. Peut-être ne réussirai-je que par la facilité de faire quelques dépenses extraordinaires. Si lorsque le roi de Prusse aura quitté Berlin, je dois avoir des entrevues avec lui, ou avec M. Bischofswerder qui le suit par-tout, il faudra que j'aye un plus grand nombre de chevaux, et probablement des chevaux

de selle pour me rencontrer avec le favori, qui est dans l'usage de monter à cheval tous les jours. J'ai l'honneur de vous prévenir, monsieur, de cette dépense éventuelle, afin que vous ayez la bonté de me faire connoître si je serois autorisé à la faire, ce que je ne pourrois pas sans un secours extraordinaire; autant que j'ai pu juger de ce que M. Bischofswerder m'a dit de la situation du roi de Prusse envers l'Impératrice de Russie, il m'a paru qu'il croiroit son honneur à l'abri si la paix que cette princesse vouloit accorder aux Turcs étoit de nature à les rassurer contre le danger de la proximité des Russes. Ce n'est pas tant la cession d'Oczakow qui inquiette, que l'extension du territoire qui y seroit annexé; en sorte que si l'Impératrice, qui, malgré ses victoires, doit avoir besoin de la paix, vouloit, en colorant sa condescendance, d'un air de grandeur d'ame, s'en tenir à la possession d'Oczakow démantelé avec un territoire limité, et qu'on pût en même-temps faire envisager aux Turcs cette modération comme très-avantageuse pour eux, on pourroit peut-être prévenir les hostilités entre l'Impératrice et le roi de Prusse, et ménager les forces de ce prince qu'il est intéressant pour nous de conserver, afin de rendre son alliance plus avantageuse, si l'on en reconnoît l'utilité, et que l'on en espère la conclusion. On soupçonne ici le roi d'Espagne de méditer des liaisons intimes avec l'Impératrice de Russie; il seroit à desirer que ses bons offices servissent à prévenir une rupture entre la Russie et la Prusse, et sur-tout qu'ils fussent unis avec ceux du roi, si sa majesté trouvoit moyen de les faire agréer. Ce sont les deux expressions de médiation de *statu quo* qu'il s'agit d'éviter: l'essentiel seroit d'atteindre le but qui est la préservation de la paix.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

MONSIEUR,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur. F. DEMOUSTIER.

J'y joins celle du 4 février, où M. Demoustier, ne voyant plus rien de douteux dans les dispositions du ministère prussien, demande à M. Montmorin s'il peut laisser ce ministère s'expliquer franchement sur l'alliance qu'il desire.

M. Demoustier à M. Montmorin.

Berlin, 4 février.

Monsieur,

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 23 du mois dernier.

Vous aurez vu, par celles que j'ai eu l'honneur de vous adresser sous les numéros 7, 8 et 9, que tout ce que je puis présumer, d'après les indications que j'ai pu saisir, est que le roi de Prusse et son ministere, loin d'avoir des vues hostiles contre nous, desireroient, au contraire, que nous fussions tellement unis avec la Prusse, que cette alliance offrît à sa majesté prussienne une garantie contre les attaques de l'empereur, dont la puissance est aujourd'hui la principale cause de l'appréhension de la cour de Berlin; mais on ne sauroit être trop en garde à l'égard d'un ministre qui, comme vous l'observez, monsieur, a bouleversé tout le système politique de l'Europe en suivant l'impulsion de ses passions, qu'il a cherché à communiquer à son maître. Les inconvéniens qui résultent des fausstés qu'elles ont fait commettre au roi de Prusse contre ses intérêts les plus évidens, sont de plus en plus sensibles, mais ses agens n'ont ni assez de vertu ni assez d'habileté pour savoir y remédier convenablement. Il seroit bien difficile de juger exactement des principes et des vues de la cour. On peut facilement croire à la véracité de M. le comte de Hertzberg, lorsqu'il lui est échappé de dire que le système du ministere prussien étoit de n'en avoir aucun, et de n'agir que selon les circonstances: sa conduite le prouve, et les effets qui en résultent ne doivent pas justifier un système aussi absurde et aussi dangereux.

Il faut cependant convenir que la premiere cause des fausses mesures dans lesquelles la cour de Berlin a été successivement entraînée, ne peut lui être entiérement imputée.

Le malheur du défaut d'intelligence entre le roi et le roi de Prusse dans les affaires de Hollande, a tellement dérangé toutes les idées favorites de sa majesté et de son ministere, qui

tendoient à un rapprochement de la France, qu'ils n'ont que trop écouté leur ressentiment contre elle. Le succès des armes prussiennes, en Hollande, a tellement exalté leur orgueil, qu'ils ont cru que le roi de Prusse pourroit jouer par-tout le même rôle.

C'est, tant par cette persuasion, que pour déprécier la France, que le comte de Hertzberg a dit que la Prusse avoit pris sa place en Europe, en cherchant à en maintenir l'équilibre, et qu'elle joueroit le rôle de la France. Il n'en est pas moins vrai que cette entreprise, qui est fort au-dessus des moyens naturels de la Prusse, et de ceux qui dépendent des talens de ceux qui la gouvernent, a jeté la cour de Berlin dans un embarras dont elle pourra difficilement se tirer sans compromettre singulièrement son honneur et sa considération, laquelle tenoit en grande partie à la présomption qui subsistoit en faveur d'une puissance qui jouissoit de l'illustration que lui avoit donnée un grand homme. Le roi de Prusse et son ministère comprennent enfin que la Prusse n'est pas en état de résister seule à des ennemis qu'elle a gratuitement provoqués, sans avoir la résolution d'accabler celui des deux sur lequel elle avoit un avantage marqué, conduite par laquelle on doit nécessairement attirer le mépris en même-temps que la haine.

L'Empereur paroît aujourd'hui vraiment redoutable au roi de Prusse; et si Léopold II avoit la sagesse de borner ses vues à affoiblir la puissance prussienne, qui n'est déja plus ce qu'elle étoit sous Frédéric II, il est à présumer qu'il en viendroit à bout sans de grands efforts, à moins qu'une autre puissance intéressée à la conservation de celle de sa majesté prussienne lui portât de grands secours, en faisant une puissante diversion en sa faveur, en accordant au roi de Prusse des subsides nécessaires à un état tel que la Prusse, qui n'a point pour lui-même de ressources extraordinaires, et où même, en temps de paix, les impôts sont déja d'un poids difficile à supporter. Après que le roi de Prusse a cru ne pouvoir compter sur la France, parce qu'il s'est regardé comme rebuté, il a cherché, dans l'alliance de l'Angleterre, l'appui qu'il jugeoit nécessaire à sa sûreté; mais jamais il n'a cessé de regretter que la France ne l'eût pas accueilli, aujourd'hui que les inquiétudes que lui cause la cour de Vienne, lui font sentir plus vivement combien l'appui de la France, et un concert entre les deux cours, seroient plus utiles que des combinaisons avec l'Angleterre, dont la Prusse n'est qu'un instrument secondaire.

Les idées les plus vulgaires et les plus dépourvues de sens, étant facilement saisies à la cour de Berlin, c'est d'après leur impression qu'on y regle à beaucoup d'égards l'opinion sur les objets les plus importans. C'est ainsi que l'on s'est figuré ici que l'alliance de la France avec l'Autriche, n'étant pas agréable à la nation française, en ce qu'elle blessoit ses intérêts, n'étoit soutenue que par l'influence de la reine, qu'on imagine qui seroit capable de sacrifier les intérêts d'une nation qui est devenue la sienne, et sur laquelle regne son époux et doit régner son fils, à l'ambition de sa famille. Tout ce que les gens mal-intentionnés contre la reine ont pu répandre à ce sujet, a été saisi avec avidité par la cour de Berlin. C'est au système médité qu'on s'est plu à supposer à la reine, qu'on a attribué la froideur avec laquelle sa majesté a, dit-on ici, accueilli le prince Henri, et le dédain que sa majesté a témoigné pour M. de Alwens-le-Ben, lorsque celui-ci vint en France, pour tâcher de concilier les vues du roi de Prusse sur la Hollande, avec celles du roi. C'est le dépit qui inspire la cour de Berlin, lorsqu'il s'agit de l'alliance de la France avec l'Autriche; si cette alliance étoit reconnue contraire à nos intérêts, ce ne seroit sûrement pas les intrigues des agens du roi de Prusse qui auroient éclairé le roi et la nation. Toute alliance contractée dans la vue de préserver la paix, ne se soutient qu'autant qu'elle remplit son objet.

Il me paroît, d'après ces observations, que le sieur Ephraïm aura reçu ordre de détruire, à tout prix, le seul obstacle que la cour de Berlin s'imagine qui s'oppose à la rupture de l'alliance autrichienne. J'ai cependant de la peine à me persuader que les démarches que l'agent du roi de Prusse emploie lui soient dictées par son maître. Je le croirois plus volontiers l'instrument de quelques mal-intentionnés, qui auront eu l'art de lui en imposer sur les vraies dispositions du roi et de la nation au sujet de l'alliance autrichienne.

Il n'est pas probable qu'on se soit hasardé ici au point de donner des instructions écrites, tendantes à des manœuvres aussi criminelles et aussi outrageantes que celles auxquelles vous me marquez que se livre le sieur Ephraïm : n'étant pas venu ici avant de se rendre de Bruxelles à Paris, il n'a pas pu recevoir d'instructions verbales. Je soupçonne cet agent d'être peut-être employé et soudoyé par ceux des mécontens belgiques, qui n'ont pas renoncé au desir et à l'espoir d'affranchir de nouveau leur pays de la domination de l'empereur. Un agent du roi de

Prusse, produisant des marques de la confiance de sa majesté prussienne, qui lui écrit directement, est bien fait pour en imposer à Paris, où l'on ignore que le roi de Prusse a, sans conséquence, des correspondances directes avec le premier venu. Cependant on ne sauroit disconvenir qu'à la cour de Berlin on n'ait une idée si fausse de la politique, qu'on la confond entièrement avec l'art d'intriguer par tous les moyens quelconques. L'immoralité dans ce genre est portée ici à un très-haut degré. Assurément rien ne prouve mieux combien on est erronné sur la vraie politique, dont la base doit toujours poser sur la morale la plus saine.

Il me sera fort difficile de découvrir positivement l'objet de la mission du sieur Ephraïm; mais je ne doute pas que le vœu du roi de Prusse ne soit que nous rompions nos liaisons avec la cour de Vienne, et qu'il ne fasse ses efforts pour écarter tous les obstacles à ses vues.

C'est en considérant la révolution sous ce rapport, qu'elle a causé dans son principe une véritable joie à Berlin, parce qu'on s'y est flatté qu'elle détruiroit infailliblement toute influence qui pouvoit s'opposer à une alliance avec la Prusse, influence qu'on ne regardoit pas comme bornée à la reine seule, et dans laquelle on comprenoit ici tous ceux qui ont contrarié les opérations de la Prusse dans les affaires de la Hollande.

La cour de Berlin agiroit plus sagement et avec plus de sûreté si, au lieu d'employer tant de détours et de voies obliques, elle provoquoit une explication franche, sur les dispositions du roi, dans le cas où le roi de Prusse seroit menacé par l'empereur, pour porter à l'impératrice des secours contre l'attaque de la Prusse, agissant comme alliée de la Porte. Vous jugerez, monsieur, s'il convient de mettre le ministere prussien sur cette voie, soit ici, soit à Paris, parce que cela dépend en grande partie des rapports qui existent actuellement entre sa majesté l'empereur, et vous seul pouvez apprécier la suite que Léopold II seroit disposé à donner à la démarche qu'il a faite en faveur des réclamations des princes Allemands; ce qui semble devoir influer beaucoup sur la détermination du roi à l'égard des relations qu'il conviendroit d'établir avec le roi de Prusse.

Pour copie collationnée, certifiée véritable et conforme à l'original. Paris, le premier juillet 1792, l'an 4 de la liberté.

Par le Comité diplomatique.

Signé, KOCH, président; SCHIRMER.

Voici la réponse de M. Montmorin.

M. Montmorin à M. Démoustier.

Paris, le 4 février 1791.

J'ai reçu, monsieur, les deux dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, sous les numéros 7 et 8.

Il ne peut, monsieur, nullement être question dans ce moment-ci, d'une alliance avec la Prusse : cet événement doit dépendre de beaucoup de circonstances incertaines, et même peu probables. Tout ce que nous devons chercher dans les conjonctures actuelles, est de nous mettre dans une mesure convenable avec la cour de Berlin, et de la convaincre, sans affectation, que nous ne connoissons pas la petite rancune dont elle nous suppose affectés : une grande puissance ne la connoît point, ou elle la sépare soigneusement de ses intérêts politiques. Quant au ressentiment que l'on se croit autorisé à avoir à notre égard, je serois assez curieux de voir comment on s'y prendroit pour l'établir : ce sont-là de ces ruses de légistes, qui depuis long-temps ont perdu leur valeur.

Ce que je vous dis, monsieur, de la mesure dans laquelle nous désirons nous mettre vis-à-vis de la Prusse, peut, jusqu'à un certain point, s'appliquer à la Pologne : c'est par cette raison que le roi vient de nommer M. de Sainte-Croix son ministre auprès de cette république. Au surplus, vous sentirez facilement, qu'en supposant même aux Polonois une force et une puissance qu'ils n'ont point, et qu'ils n'auront pas sitôt, leur situation géographique fourniroit matière à de sérieuses réflexions, s'il étoit question de contracter une alliance avec eux.

Je vois avec plaisir, monsieur, que vous persistez dans l'opinion, que le roi de Prusse n'appuiera pas la résistance de la plupart des princes qui ont des possessions dans le royaume. Cette notion nous autorise d'autant plus, que l'on s'échauffe beaucoup ici sur cette affaire, et que l'on prend à tâche de voir des dangers que le conseil du roi ne sauroit appercevoir. On parlera sûrement à Berlin, d'un décret que l'assemblée nationale vient de rendre pour porter notre armée de ligne à 150,000 hommes, et pour établir un corps auxiliaire de 100,000 hommes. Je dois

présumer que l'on n'aura pas la mauvaise foi de considérer cette mesure comme suspecte : en tout cas il vous sera facile de détruire une opinion aussi évidemment erronnée. Nous ne voulons dominer nulle part ; mais nous voulons être maîtres chez nous, et montrer d'avance que le patriotisme est inhérent à notre constitution.

L'affaire de Liège, monsieur, que l'on regardoit comme terminée, semble devoir devenir plus sérieuse que jamais, par les mésentendus survenus à cet égard entre les cours de Vienne et de Berlin. Je vous prie de suivre cet objet avec votre vigilance accoutumée. Vienne veut l'exécution littérale du jugement de Wertzla, et Berlin veut soutenir la convention faite à Francfort : c'est l'électeur de Mayence principalement qui échauffe l'empereur. La disposition des esprits à Liège n'est rien moins que conciliante.

On prétend, monsieur, qu'il s'est tenu à Berlin, dès la fin de décembre ; un conseil extraordinaire auquel doit avoir assisté entr'autres M. de Mollendorf : l'objet du conseil étoit, dit-on, de déterminer les mesures hostiles à prendre à l'égard de la Russie ; M. de Hertberg soutenoit la nécessité et la facilité d'attaquer cette puissance en Livonie : le général la trouvoit dangereuse ; le roi prêchoit pour l'avis du ministre ; mais celui du général doit avoir prevalu, et un courier doit avoir été expédié en Angleterre pour y donner avis de ce résultat. Je vous prie de faire, sans affectation, les recherches nécessaires pour constater ou anéantir l'avis qui nous a été donné. Il est constant que le courier en question a passé en Hollande.

M. Demoustier paroît déconcerté d'une réponse aussi précise, et son étonnement est consigné dans sa lettre du 19 février.

M. Demoustier à M. Montmorin.

Berlin, ce 19 Février 1791.

Monsieur,

J'ai reçu la dépêche n°. 5 que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 4 de ce mois.

Je m'applaudis infiniment de la réserve que j'ai mise à répondre aux avances que l'on m'a faites ici pour donner lieu à ce que je présume, à des ouvertures sur les dispositions du roi et de son conseil relativement au roi de Prusse. Cette circonspection m'avoit été dictée par la méfiance contre les démarches d'une cour dont la conduite a paru, à plus d'un égard, versatile et insidieuse. Sans cette opinion j'aurois d'autant plus couru risque de m'engager, que les témoignages de bienveillance ont été très-sensibles à mon égard, et que mes instructions sembloient me prescrire la tâche d'affoiblir et même de détruire les engagemens pris de toute part par la cour de Berlin contre les intérêts de la France. Je vois, monsieur, par votre depêche n°. 5, que le conseil du roi a jugé que dans la conjoncture actuelle nous devons nous borner à un autre plan qui ne sera pas fort difficile à remplir, mais qui sera sans effet à cette cour.

On ne peut pas se dissimuler qu'il est difficile de soutenir long-temps la tâche de tenir en suspens une puissance que ses intérêts obligent à desirer une décision. J'ai déja eu l'honneur de vous marquer que le principe du ministere prussien étoit qu'il valoit mieux avoir de froids alliés que de n'en pas avoir du tout. La pique a en grande partie décidé des nouvelles alliances du roi de Prusse. J'ignore ce que ses ministres pourroient le porter à entreprendre de plus pour satisfaire le ressentiment, qui est plus vif en eux qu'en lui; mais si ce ressentiment étoit détruit, alors on pourroit travailler à affoiblir et à détruire les engagemens qui se sont établis, s'ils paroissent être contraires à nos intérêts.

Tant que nous observerons de la réserve à l'égard de la cour de Berlin, ses engagemens se maintiendront. Si l'on vouloit calculer l'effet des passions, on seroit souvent en défaut à cause de l'irrégularité de leurs mouvemens. L'expérience ne montre que trop combien elles contrarient souvent les vrais intérêts des hommes et des nations; ainsi il ne seroit pas absolument contre la probabilité que si le ressentiment du ministère prussien contre la France étoit exalté à un certain point, il n'en pût résulter, avec des circonstances données, une coalition avec l'Empereur. Elle pourroit être amenée par un changement de conduite de la part du roi de Prusse, à l'égard des princes possessionnés en Alsace. Ce qui me rassureroit sur cet événement, c'est l'assurance que vous me donnez, monsieur, que le conseil du roi ne sauroit appercevoir les dangers

que

que des gens mal intentionnés, ou mal instruits peut-être, prennent à tâche de prévoir. Les mesures que l'assemblée nationale vient de prendre, en augmentant nos moyens de défense, sont dans le fait le vrai moyen de détruire toute inquiétude. Je ne pense pas que l'augmentation de notre armée puisse paroître suspecte à la cour de Berlin. On ne m'a manifesté aucune opinion à ce sujet; mais je n'ai laissé échapper encore aucune occasion de présenter dans son vrai jour le résultat d'une révolution qui doit produire plus de moyens de prospérité pour la France, et d'une constitution qui doit nécessairement affermir sa puissance, dont le danger à l'égard des nations étrangères est prévenu par les principes de sagesse et de justice que l'assemblée nationale a déclarés.

Je persiste à croire que le roi de Prusse ne précipitera rien dans l'affaire des réclamations portées à la diete germanique de la part des princes possessionnés en Alsace; il tâtera probablement les dispositions réelles de l'Empereur pour se décider. C'est de la cour de Vienne que doit partir le premier branle. Si celle-là reste tranquille, et que l'Empereur s'en tienne à faire ergoter à Ratisbonne, le roi de Prusse se tiendra près la réserve. Si l'Empereur vouloit se conduire dans cette affaire comme à celle de Liége, où, sous le déguisement de directeur du cercle de Bourgogne, il a employé toute sa puissance, le roi de Prusse se conformeroit aux circonstances. Telle est la marche que ce prince a suivie depuis son regne. Le seul point fixe qu'il ait, est de se prémunir contre la puissance autrichienne, dont l'ambition lui paroît à craindre sous toutes les formes.

Il voit sans doute avec beaucoup de peine l'ascendant que Léopold a gagné par-tout à son détriment; mais l'on sent à Berlin que les alliés actuels de la Prusse n'ont pas une envie sincere de la soutenir. Si le ministere Prussien avoit prévu la témérité de ses engagemens avec de pareils alliés, il ne se seroit sans doute pas autant compromis; mais aujourd'hui il seroit encore plus hazardeux d'agir seul en faveur des puissances ou des peuples dont les mouvemens ont été excités ou fomentés par les agens du roi de Prusse. C'est par cette raison que les Liégeois sont défaits et abandonnés de ce prince, malgré les assurances de protection spéciale qu'il avoit répétées de sa bouche à leurs députés, ainsi qu'il avoit fait à l'égard des députés belgiques.

La constitution germanique est un terme dont le cabinet prussien se sert également pour exciter ou pour abandonner un

membre de l'empire. Les circonstances actuelles ne permettent pas de l'employer aujourd'hui en faveur de Liége. L'Empereur, couvert par les formes, joindroit toutes les forces de l'Empire aux siennespour repousser le roi de Prusse, qui ne craint déja que trop en ce moment les conséquences des liaisons de l'Empereur et de l'impératrice de Russie; les agens du roi de Prusse à Liége ont été blâmés en dernier lieu d'une conduite que, dans le fond, le ministère prussien auroit bien voulu pouvoir appuyer; ils ont même demandé l'un et l'autre leur congé, qui ne leur a pas été accordé pour le moment.

La réception et l'expédition des couriers a été très-vive à Berlin depuis mon arrivée. Il est très-naturel qu'il se soit tenu un conseil au retour du Général Mollendorf, sur les mesures qu'on pouvoit prendre relativement à l'armée qu'il venoit de former en Prusse. Je crois qu'on est encore indécis sur le plan de campagne, dans le cas où la paix entre les Turcs et la Russie, qu'on desire vivement ici au fond du cœur, ne prévînt par la nécessité de remplir les engagemens pris en faveur des premiers. Dans ce cas même je doute que le roi de Prusse fît mettre ses troupes en mouvement avant d'être bien assuré du concours de l'Angleterre: ce prince n'est pas aujourd'hui sans méfiance sur cet allié dont il a été si long-temps un aveugle instrument. Jusqu'à présent toutes les mesures sont en quelque sorte éventuelles. Peut-être que si l'on connoissoit exactement la cause de la disgrace de M. Bischofwerder, on auroit la clef de la politique énigmatique du roi de Prusse, qui s'est déterminé plus d'une fois par différentes impulsions, dont la direction n'étoit pas absolument la même. Les ministres étrangers à cette cour, qui ont des relations avec le favori disgracié, en parlent avantageusement et mêlent des regrets à leurs éloges. Les deux qui étoient ouvertement ses soutiens, ceux d'Angletere et d'Hollande, sont absens; ce dernier venoit de partir pour Varsovie, lorsque son ami politique a été disgracié: on croit qu'il auroit hazardé d'entreprendre sa défense et sa justification, quoiqu'aucun grief n'ait été articulé: aussi ne peut-on pas encore affirmer que la disgrace soit irrévocable. M. Bischofswerder a un congé de quatre semaines, et sa place n'est pas prise.

Il vient d'arriver un envoyé turc en cette ville, pour lequel on fait beaucoup de fraix et de démonstrations.

Dans la situation actuelle des Turcs, un pareil hôte doit plutôt paroître incommode qu'agréable. S'il vient exprimer la reconnoissance du Grand-Seigneur sur le résultat des négociations de

Reichenbach relativement aux Autrichiens, il doit solliciter vivement des secours tardifs et peu efficaces contre les progrès rapides des Russes. Il seroit remarquable que l'envoyé de la Porte apprît à Berlin, que le Grand-Seigneur a été forcé de souscrire à des conditions dont l'alliance avec la Prusse avoit pour objet de le garantir.

M. du Barle, qui a voyagé dans le Nord, et qui a remis, au mois de juin dernier, une lettre de vous à feu M. d'Esterno, vient de repasser par cette ville pour se rendre à Londres.

Je suis avec respect,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

F. Demoustier.

M. Demoustier voyant en bon politique, ou plutôt n'étant pas peut-être dans le secret du cabinet de Paris, prévoyoit ce qui est arrivé depuis la coalition de l'Autriche et de la Prusse. Le ministère françois rejette cette crainte comme ridicule; M. Montmorin la fait envisager comme injurieuse aux dispositions amicales de Léopold, qu'on connoît parfaitement, et prétend qu'il n'y a que des gens mal intentionnés, ou mal instruits, qui puissent croire à de pareils dangers. Cependant, comme M. Demoustier ne paroissoit pas assez éloigné de l'alliance avec la Prusse, et afin qu'il ne revînt plus à cette idée, à laquelle ses craintes sur la coalition pouvoient le ramener, il falloit lui parler plus clairement encore qu'on ne l'avoit fait jusqu'alors; c'est ce que fit M. Montmorin. Voici sa lettre.

M. de Montmorin à M. Demoustier.

Paris, le 18 février 1791.

J'ai reçu, monsieur, les trois dépêches secrètes que vous m'a-

vez fait l'honneur de m'adresser. Le roi, à qui j'en ai rendu compte, s'est montré satisfait de votre zèle; et sa majesté met une entière confiance dans la suite que vous donnerez aux démarches dont vous rendez compte.

Comme il vous est impossible, monsieur, placé où vous êtes, de déterminer avec précision jusqu'à quel point elles peuvent favoriser ou contrarier le système politique que le conseil du roi veut suivre, du moins dans les conjonctures actuelles, je crois devoir ajouter ici quelques observations à celles que je vous ai déjà transmises sur cette matière.

L'intention du roi est de vivre en bonne intelligence avec le roi de Prusse, et de se mettre, sans affectation, en mesure de donner à ses rapports avec ce prince le développement que les circonstances pourront exiger : mais sa majesté n'a point la volonté de contracter une alliance avec Frédéric Guillaume, parce qu'elle n'a aucun sujet de rompre celle qui subsiste entre elle et la cour de Vienne.

Cette disposition, qui est la base actuelle de notre politique, ne nous empêche pas de prendre un véritable intérêt au maintien et à la prospérité de la puissance prussienne. Elle ne nous empêchera pas d'y concourir, lorsque cela sera nécessaire; elle ne doit sur-tout pas nous empêcher de nous entendre avec le cabinet prussien sur tout ce qui peut concerner nos intérêts communs. Cette intelligence est d'autant plus naturelle et d'autant plus pratiquable, que notre alliance avec la maison d'Autriche est purement conservatoire, et que jamais elle ne favorisera des conquêtes. Le roi a prouvé cette vérité dans trois occasions importantes. Le prince Henri, lorsqu'il a été en France, en a senti toute la force, et il en avoit pénétré le feu roi son frère. Nous desirons qu'il en soit de même du roi régnant; nous desirons que ce monarque soit bien convaincu que nos principes et nos vues sont entièrement en sa faveur, et qu'un traité formel n'y ajouteroit rien, tandis qu'il occasionneroit sans motif une nouvelle secousse dans le système politique de l'Europe.

Ce que je viens de dire, monsieur, vous donnera la juste mesure du langage que vous aurez à tenir, soit à M. de Bischoffswerder, soit au roi de Prusse lui-même, s'il vous en fournit l'occasion. Il nous importe infiniment que ce prince ne croye pas que nous le recherchons et que nous avons besoin de lui, parce que nous nous trouverions à sa merci, et qu'il abuseroit, selon que son intérêt lui paroîtroit l'exiger, de l'intention qu'il affecteroit de nous supposer.

Il faut bien prendre garde que le roi de Prusse se trouve dans de grands embarras par la politique embrouillée de son ministre dirigeant, et que pour en sortir, il voudroit nous faire jouer un rôle qui ne nous conviendroit en aucune manière. Frédéric Guillaume s'est volontairement, et je puis dire de gaîté de cœur, mis dans la nécessité ou de prendre les armes contre la Russie, ou de reculer avec une sorte d'humiliation. Nous n'avons ni volonté ni intérêt à réparer ses erreurs ; je dirai même plus, nous verrons avec indifférence les hostilités qui se préparent dans le Nord ; elles donneront quelque repos à l'Europe, et à nous le temps de consolider notre nouvelle constitution. Vous jugerez par là, monsieur, que nous sommes sans appréhension par rapport aux vues politiques de Léopold II. En effet, nous n'en avons aucune ; mais si ce prince manifeste, dans la suite, une ambition que nous ne lui supposons pas, nous saurons y mettre obstacle, autant que nos moyens nous le permettront, et ils auront surement plus de valeur que ceux dont nous pourrions disposer dans ce moment-ci.

Vous conclurez de ces observations, monsieur, que je n'ai point de nouvelles instructions à vous donner, et que votre rôle doit se borner, comme vous avez fait jusqu'à présent, à bien disposer les esprits, à convaincre le roi de Prusse et ses entours de nos bonnes intentions à son égard, et à dissiper, s'il est possible, la défiance et la mauvaise volonté qu'il nous manifeste depuis trois ans. Je juge par ce que M. de Bischoffswerder lui-même vous a dit, qu'une conduite plus explicite et plus significative de notre part, n'aboutiroit à rien ; ce favori vous a observé qu'il falloit attendre que les affaires actuelles fussent débrouillées : c'est précisément là ce que nous entendons et voulons faire.

Il est un objet, monsieur, qui nous intéresse infiniment et dont j'aurois bien voulu que vous eussiez trouvé l'occasion d'entretenir M. de Bischoffswerder : c'est la discussion relative aux princes possessionnés en Alsace. Il nous importe infiniment de savoir sous quelle face le roi de Prusse l'envisage, et jusqu'à quel point son intention est d'y prendre part : de simples conjectures ne sauroient nous suffire, parce que notre marche seroit nécessairement incertaine ; je recommande donc particulièrement cet objet à votre vigilance et à votre dextérité. Le roi de Prusse a du crédit sur le Landgrave de Hesse-Darmstadt ; il peut nous donner une marque bien satisfaisante de sa bonne volonté, en engageant ce prince à entrer en négociation sur les in-

demnités qui lui ont été proposées. Il nous a fait une réponse déclinatoire, en nous renvoyant à la diete de Ratisbonne. Si on vous parle de cette méthode, vous direz très-péremptoirement que jamais nous ne l'adopterons.

Vous pourrez ajouter que nous sommes étonnés du langage inflammatoire que l'on nous assure que M. de Goërtz tient à Ratisbonne.

Je finis, monsieur, en vous recommandant la plus grande circonspection; elle est d'autant plus nécessaire, que toutes vos démarches, toutes vos paroles sont fidelement mandés au Juif Ephraïm, et que celui-ci n'en peut faire qu'un usage nuisible; car il n'est ici qu'en mauvaise intention, comme je vous l'ai déja marqué. Son but direct est de nous brouiller avec Vienne, et ses moyens il ne les calcule que par leur effet. Il étoit déja, la derniere fois que je l'ai vu, pleinement instruit de la visite que vous avez reçue tant de sa femme que de M. Bischoffswerder, ainsi que de tout ce qui s'étoit dit de part et d'autre. Il peut sans doute, comme vous le remarquez, monsieur, être utile que vous soyiez à portée de rencontrer le favori à la promenade; mais il est à craindre que ces rencontres ne soient remarquées, sur-tout si elles sont fréquentes, et qu'elles ne donnent lieu à des conjectures et à des soupçons que nous voulons éviter. Il n'est pas moins à craindre que M. de Bischoffswerder lui-même ne les provoque pour vous mettre en évidence, et pour vous donner par là de la probabilité aux vues que sa cour peut desirer qu'on nous suppose. Au surplus, monsieur, ces remarques sont un simple avertissement, car le roi s'en rapporte entierement à votre prudence; et si vous ne voyez aucun inconvénient à votre projet, sa majesté vous remboursera l'achat et l'entretien des chevaux de selle dont vous aurez besoin.

P. S. Vous avez très-bien fait, monsieur, de tâcher de convaincre M. de Bischoffswerder que nous sommes sans rancune par rapport aux affaires de Hollande, mais j'aurois voulu que vous eussiez poussé ce favori à vous faire le développement des grandes et importantes causes de la conduite du ministere prussien, car c'est un mystere que nous desirerions bien de voir dévoilé.

Pour copie collationnée, certifiée véritable et conforme

à l'original. Paris, le premier juillet 1792, l'an 4 de la liberté.

Par le comité diplomatique,

Signé, KOCH, *président*; SCHIRMER.

D'après les pièces probantes dont je viens de vous donner lecture, il vous est démontré, messieurs, qu'il n'a tenu qu'à M. Montmorin de faire une alliance avec la Prusse, et qu'il l'a obstinément rejetée. A-t-il trahi par ce refus les intérêts de la nation? A-t-il sacrifié la France à l'Autriche? Vos comités l'ont pensé ainsi; ils ont cru que dans le choix entre le parti qu'a pris M. Montmorin et celui qu'il pouvoit prendre, il y avoit plus qu'affaire d'opinion, et que la question de savoir si l'alliance de l'Autriche étoit ou non avantageuse à la France, question qui avoit paru diviser jusqu'à présent les politiques, n'avoit fait tout au plus que tracer une ligne de démarcation entre les hommes de bonne foi et les fourbes, c'est-à-dire les courtisans, entre les Français jaloux de la prospérité de leur patrie et les vils intrigans vendus à l'Autriche, entre les amis de la France et les valets de Marie-Antoinette. Ils ont cru que M. Montmorin étoit coupable de n'avoir pas saisi l'occasion de rompre l'alliance avec la maison d'Autriche, parce que, quelque prévenu qu'on soit en faveur du traité de 1756, quelque penchant qu'on ait à se faire illusion, il est impossible de ne pas voir qu'il n'est point de système politique plus funeste à la prospérité de la nation française que celui qui a été fondé sur le traité de 1756. Ce traité n'est dû qu'à la vénalité perfide d'un ministre auquel la nation françoise ne doit que des malédictions. Son premier effet fut d'entraîner la France dans la sanglante et ruineuse guerre de sept ans, guerre à laquelle elle auroit pu, sans ce traité, se dispenser de prendre part, et qu'elle ne fit que contre elle-même.

Je ne vous offrirai pas, messieurs, dans leurs trop volumineux détails, toutes les suites désastreuses qu'a eues l'alliance avec l'Autriche: outre que personne ne les ignore, il est aisé de les voir dans Peyssonnel et Favier, dont la lecture même la plus rapide ne peut laisser aucun doute aux hommes de bonne foi.

Mais je vous ferai observer qu'après sept années de guerre, la France se trouve n'avoir fait autre chose qu'indisposer le Turc, son fidele allié; que payer un second allié, le roi de Suede,

pour faire la guerre à un troisième, le roi de Prusse ; que fournir de l'argent à l'Autriche, car à la fin de la guerre il lui étoit dû 34 millions ; que ruiner sa marine par la diversion de ses fonds absorbés par la guerre de terre, et dont les immenses dépenses, jointes aux secours stipulés dont je viens de parler, ont fait passer en Allemagne près de la moitié de son numéraire en circulation ; que faire des conquêtes pour la cour de Vienne ; qu'acheter ces conquêtes par le sang de deux cent mille Français ; qu'intimider les ennemis de cette maison ambitieuse et perfide en s'en créant à elle-même ; qu'augmenter son élévation en raison de notre abaissement ; que fonder sa puissance sur notre foiblesse, sa prospérité sur nos revers, sa gloire sur notre honte, et son salut sur notre perte.

Heureusement que quand la cour de Vienne nous a cru assez affoiblis par ses intrigues pour pouvoir nous détruire par ses forces, elle a rompu cette alliance fatale que M. Montmorin, plus ami de cette cour qu'elle-même, s'est obstiné à maintenir, malgré le vœu de l'assemblée constituante et de la nation, vœu qu'il étoit loin d'ignorer, vœu qui lui étoit bien connu, comme sa correspondance le prouve. Vos comités ont pensé qu'il avoit été coupable de résister à ce vœu, puisqu'il n'a pu ne pas voir que cette alliance n'étoit bonne à rien et nuisoit à tout, et qu'elle ne pouvoit manquer de produire jusqu'à la fin les effets désastreux qu'elle avoit produits jusqu'en 1791.

A-t-il pu croire qu'elle fût utile pour l'agrandissement de la France? Mais outre que nous avions renoncé solemnellement aux conquêtes, les pays que la cour de Vienne auroit pu nous aider à conquérir étoient tout-à-fait à sa convenance et point du tout à la nôtre, et si nous avions conquis c'eût été, comme autrefois, pour elle et non pour nous.

A-t-il pu croire qu'elle fût utile pour notre sûreté? Mais, si l'on parcourt nos frontieres on ne voit que la Suisse, que la Savoie, que l'Espagne, que des puissances qui ne peuvent donner aucune inquiétude. Si l'on a eu en vue une guerre maritime, n'est-il pas évident que dans une pareille guerre la la maison d'Autriche, qui n'a point de marine, ne peut nous être d'aucun secours ?

A-t-il pu croire qu'elle fût utile aux intérêts du commerce? Mais, quant au commerce de terre, l'Autriche a pour le moins autant besoin de nous que nous d'elle. S'il s'agit du commerce maritime, cette alliance est nulle et nuisible : nulle, car elle ne peut ni favoriser ni arrêter notre commerce, soit dans le levant,

soit dans le nord, soit dans le midi, soit en Amérique : nuisible, en ce que plus elle se resserre, plus elle aliene de nous le Turc, véritable comme unique appui de notre commerce du levant. On sait quelle supériorité peut acquérir notre commerce dans cette partie du monde, par notre bonne intelligence avec la Porte ottomane.

A-t-il pu sûr-tout considérer cette alliance du côté du secours stipulé par le traité, sans sentir ce qu'elle avoit de désavantageux pour la France ? Ce secours est de 24,000 hommes, ou de 8,600,000 liv. par an. Dans quel cas l'une des puissances est-elle tenue de les fournir ? Dans le cas où l'autre seroit attaquée : mais le secours ne porte que sur la garantie des possessions respectives des deux puissances en Europe; ridicule réciprocité, puisque la maison d'Autriche n'a pas un pouce de terre hors de l'Europe, et que la France y a la propriété d'un très-grand nombre de possessions. Si nous sommes attaqués dans nos colonies, la cour de Vienne ne nous doit aucune espèce de secours. Or, ce n'est exactement que là que nous avons des dangers à craindre ; sur notre sol nous ne pouvons l'être que par la cour de Vienne elle-même. Le secours auquel elle est tenue par le traité, est donc un objet entièrement nul. Observez que l'Autriche a sur ces frontières deux ennemis naturels, intéressés à profiter de toutes les occasions favorables pour l'affoiblir ; que le premier, le roi de Prusse, manqua lui déclarer la guerre en 1790 ; que le second, l'empereur turc, est presque toujours en guerre avec elle. Depuis trois cents ans, en effet, on a vu les Sultans aux prises avec les rois de Hongrie. En supposant la continuation probable d'un pareil état de choses, notre alliance ne tend qu'à nous faire payer d'énormes subsides à la cour de Vienne. Et pourquoi ? Pour affoiblir et pour détruire notre allié le plus fidèle, et dont la prospérité importe le plus à la nôtre, soit pour l'intérêt du commerce, soit pour la balance de l'Europe, que l'Autriche et la Russie visent depuis long-temps à tenir seules.

Enfin, messieurs, cette funeste alliance, qui n'a cessé de nous affoiblir, tend de plus à nous anéantir, en détruisant notre influence politique ; elle l'a détruite dans le divan dont nous dirigions jadis les opérations politiques, et qui n'a presque plus ni confiance ni considération pour nous, devenus les alliés de son ennemi. Notre influence sur la Porte nous en donnoit une très-puissante dans le Nord ; la premiere étant détruite, la seconde l'est aussi. Notre influence en Empire est devenue tout aussi nulle ; la France étoit l'appui des membres du Corps germa-

nique, par la protection qu'elle leur offroit contre les vues ambitieuses et les attentats tyranniques des chefs de la maison d'Autriche.

Lorsque les membres du Corps germanique ont vu qu'ils ne pouvoient plus compter sur cette protection ; ils se sont jetés dans les bras de l'Autriche ; ils ont constamment placé les chefs de cette maison sur le trône impérial ; ils ont plié sans résistance sous les volontés capricieuses de cette maison dominatrice, qui a étendu son influence dans l'Empire, à mesure que la France y perdoit la sienne, et qui a fini par y être tout, et la France rien.

Dans ce déplorable état des choses, il s'offre un moyen de faire rétrograder l'influence despotique de l'Autriche ; une maison déjà puissante ambitionne notre alliance ; la protéger est le seul moyen de rétablir la balance dans l'Empire, et au lieu d'y concourir par un traité, au lieu d'aider la Prusse à gagner aux dépens de l'Autriche, M. Montmorin est sourd ; il rejette cette alliance, il persiste à maintenir le système désastreux qui n'a cessé de précipiter la France vers sa honte et sa ruine.

Ici, messieurs, vos comités répugnant autant à accuser qu'ils étoient enclins à absoudre, auroient voulu trouver des moyens d'innocenter M. Montmorin : mais c'est en vain qu'ils ont cherché des raisons de justifier sa conduite ; en vain ont-ils voulu l'attribuer à l'impéritie et à l'ignorance. M. Montmorin n'est pas sans vues, sans pénétration, sans talens, sans conceptions politiques. En vain ont-ils voulu supposer qu'il n'avoit pas cru à la perfidie de la cour de Vienne ; il avoit été averti des noirs projets de cette cour ; M. Demoustier lui avoit annoncé, dès le mois de février 1791, que si la Prusse étoit rebutée, il étoit à craindre qu'elle ne formât dans son dépit une ligue avec l'empereur ; et quand même il n'auroit pas eu ce danger à craindre, il n'en devoit pas moins saisir l'occasion de rompre un système qui conduisoit à grands pas la France vers sa ruine. En vain ont-ils voulu supposer qu'il n'avoit pas cru à la sincérité des avances de la cour de Berlin : il n'étoit pas possible que cette cour ne fût pas de bonne-foi, et que M. Montmorin ne le crût point, puisqu'elle a été de tout temps et qu'elle ne peut être que l'ennemie naturelle de celle de Vienne, puisque M. Montmorin savoit que déjà, dès 1790, il avoit été question dans le cabinet du roi de Prusse, de la guerre contre l'empereur ; puisqu'il savoit encore et avouoit lui-même dans sa correspondance, que

la jalousie et la rivalité fermentoient plus que jamais entre ces deux cours ; puisqu'il savoit enfin et avouoit lui-même que c'étoit le roi de Prusse qui avoit excité, et qui soignoit par ses agens l'insurrection des belges et des Liégois. Il a donc connu parfaitement les dispositions du roi de Prusse ; et s'il a refusé d'adhérer à ses vues, ce n'est pas qu'il doutât qu'elles ne fussent sinceres, mais c'est qu'il n'a point voulu d'alliance avec cette cour.

Quels reproches, messieurs, la France n'a-t-elle pas à faire à cet ex-ministre ? S'il avoit fait l'alliance desirée par la Prusse, celle-ci ne seroit point entrée dans les coupables vues de l'Autriche. L'Autriche elle-même auroit songé à prévenir la perte du Brabant, à se défendre contre la Prusse, à se maintenir sur son territoire, et non à intriguer pour s'immiscer dans la révolution française, et pour engager les autres puissances dans une croisade contre nous. Elle n'auroit point excité en secret et soutenu ouvertement les réclamations des princes possessionnés ; les notes officielles de Kaunitz n'auroient jamais vu le jour, et vous n'auriez pas été forcés de venger par la guerre les outrages faits par la cour de Vienne à la souveraineté de la nation.

Ne croyez pas cependant, messieurs, que vos comités veuillent vous faire juger M. Montmorin d'après les événemens et non d'après les principes, d'après les suites de sa conduite, et non d'après sa conduite même. Mais ils ne peuvent vous cacher que dans leur opinion cet ex-ministre est coupable d'avoir rejeté une alliance, qui, quelque peu avantageuse qu'elle pût être, étoit toujours moins funeste que celle qu'elle rompoit ; qu'il est coupable de s'être obstiné à maintenir un système politique dont il lui étoit impossible de ne pas voir les désavantages ; qu'il est coupable d'avoir fait céder l'intérêt national à un attachement criminel pour une maison ennemie de la France, ou à une basse et servile condescendance pour une femme qui n'a cessé de conspirer contre la nation française, et d'en être en même-temps le ver rongeur et le fléau. Une chose a frappé vos comités et frappera tout le monde : c'est que l'alliance avec l'Autriche étoit, non pas le moyen de maintenir la constitution, mais de la royaliser, et par là même de la détruire ; non de donner de la considération à la France, mais de rendre le roi puissant : que cette alliance enfin, contraire aux intérêts de la nation, n'étoit favorable qu'à la famille royale, et que la maintenir avec obstination, comme l'a fait l'ex-ministre, c'étoit sacrifier l'intérêt général à celui d'une famille, et trahir la nation pour servir le roi. L'avis de

vos comités est donc, messieurs, que le premier grief allégué contre M. Montmorin est fondé, et que cet ex-ministre, en rejetant l'alliance avec la Prusse, a été infidèle à sa patrie, et a sacrifié les intérêts de la France à ceux de l'Autriche.

Second grief.

Il a caché à l'assemblée nationale la ligue et les préparatifs des puissances étrangeres, et n'a pas provoqué en France des mesures pour les prévenir.

C'est par la circulaire de Padoue du 6 juillet 1791, que l'empereur Léopold a jeté les fondemens de la fameuse coalition couronnée, qui a été ensuite scellée à Vienne entre lui et le roi de Prusse par un traité du 25 juillet, et à Pilnitz le 27 août par une convention additionnelle.

Quel étoit le but de cette coalition? C'étoit, d'après les propres paroles de Léopold, *de se concerter pour déclarer à la France qu'ils regardoient la cause du roi de France comme la leur propre, pour venger les attentats commis contre sa sûreté, son honneur et ceux de la famille royale, pour faire cesser le scandale d'une usurpation de pouvoir qui portoit le caractère d'une révolte ouverte.*

Dans le traité du 25 juillet 1791, l'empereur et le roi de Prusse s'engagent à fournir des troupes pour mettre ces projets à exécution. Par le traité postérieur du 7 février 1792, ils ont fixé leur contingent, et c'est par suite de tous ces traités, que la coalition attaque aujourd'hui la France : elle ne cache pas que son but est de rétablir le roi sur son ancien trône.

Assurément cette coalition étoit bien une véritable conjuration contre la constitution française ; c'étoit bien, dans la force du terme, une hostilité imminente qu'il falloit se hâter de prévenir ; et cependant M. Montmorin l'a cachée à l'assemblée nationale actuelle.

Voici ce que M. Montmorin a répondu à ce grief ; vos comités ont dû peser ses réponses. Il a dit d'abord, dans son interrogatoire subi à la barre, qu'il n'avoit jamais eu connoissance de la circulaire de Padoue, du 6 juillet 1791 ; et cependant M. de Noailles, alors ambassadeur à Vienne, lui annonce cette circulaire dans sa lettre du 10 août, lui en donne le contenu, et lui recommande de se tenir sur ses gardes, et de mettre les frontieres en état de défense.

Il a dit n'avoir jamais eu la convention de Pilnitz, et M. de Noailles la lui a envoyée avec sa lettre du 10 septembre. On lit sur cette lettre que M. Rayneval l'a gardée.

Il a dit qu'il avoit communiqué ces lettres et l'histoire de cette coalition au comité diplomatique de l'assemblée-constituante. Mais on lui reproche de ne les avoir pas communiquées à l'assemblée actuelle, à laquelle il n'avoit pas encore rendu de compte au 31 octobre 1791. Aux termes de la constitution, il devoit communiquer à l'assemblée l'état de son département; il devoit, pour agir en homme probe, le lui communiquer avec fidélité: mais il a omis cette partie qui étoit la plus importante; il a caché cette hostilité imminente, qu'aux termes de la constitution il devoit communiquer.

Il répond qu'il ne l'avoit pas communiquée, parce qu'il savoit par ses correpondances, que l'empereur avoit abandonné le projet de coalition, et vouloit vivre en paix. Mais, messieurs, on ne peut vous taire qu'en parcourant la correspondance de M. Noailles dans les mois d'août, de septembre et d'octobre, on y voit que cet ambassadeur ne cesse de lui parler de dispositions hostiles. Sa lettre du 14 septembre annonce de grands mouvemens de troupes. Celle du 28 du même mois, entr'autres, annonce 60,000 hommes pour les Pays-Bas, refluant à la vérité par un effet de la paix avec le Turc, mais ne laissant pas que de devoir donner quelque ombrage. Dans celle du 18 octobre, il communique encore ses craintes sur la guerre, d'après les préparatifs des cours.

M. Montmorin a dit que l'empereur ayant reconnu la constitution, et suspendu l'effet de la coalition par une seconde circulaire, il n'y avoit plus rien à craindre. Mais la lettre de l'empereur, par laquelle il reconnoît la constitution, est du 14 novembre, et par conséquent postérieure au discours du 31 octobre. Cette lettre ne pouvoit donc rassurer le ministre au 31 octobre; elle n'est d'ailleurs rien moins que très-rassurante. Il en est de même, messieurs, de la seconde circulaire; elle est datée de Vienne le premier novembre, et par conséquent elle ne pouvoit rassurer le ministre à Paris au 31 octobre. D'ailleurs, on n'y renonce point à la coalition. L'empereur y exhorte même les puissances à se tenir toujours en activité; et en effet, ce concert a toujours été en activité.

Quand même tous les faits allégués par M. Montmorin seroient vrais, vos comités ont pensé qu'il seroit toujours coupable d'en avoir caché la connoissance à l'assemblée nationale. Il lui devoit

compte des projets formés contre la nation française. Alors, l'assemblée auroit pris des mesures, ordonné des préparatifs, formé un plan de conduite. Ce silence n'a-t-il pas causé, peut-être, une longue inertie et beaucoup de malheurs ?

Troisième grief.

M. Montmorin a caché les desseins des princes rebelles.

La correspondance de M. Noailles, des mois de septembre et d'octobre, annonce à M. Montmorin que les princes français faisoient les plus grands mouvemens pour soulever l'Allemagne et l'Europe entière contre la France. Dans sa lettre du 21 septembre M. Noailles entre dans les plus grands détails. Il annonce la promesse faite aux princes de les soutenir, les 2,500,000 livres donnés par le roi de Prusse, l'expédition de divers ambassadeurs par M. d'Artois.

Des lettres des 27 et 28 septembre, 5, 19, 22, 29 octobre 1791, contiennent des détails frappans sur les sollicitations et les mouvemens des princes. On ne peut disconvenir que M. Montmorin n'ait caché ces mouvemens hostiles. Il les cachoit au moment où l'assemblée s'occupoit des émigrans. Il est bien extraordinaire que ce fût dans ce moment même, qu'il gardât sur leur compte un silence profond.

Il y a plus : vos comités n'ont pu s'empêcher de reconnoître que M. Montmorin, en même-temps qu'il laissoit ignorer à l'assemblée nationale les criminelles manœuvres des princes, laissoit échapper, dans sa correspondance, de coupables marques d'intérêt pour ces conjurés. Leurs crimes y sont peints avec le pinceau d'une indulgence qu'on ne sauroit excuser. *Sa majesté*, dit-il, *desire très-sincèrement qu'ils mettent un terme aux démarches qu'on leur impute, et il est vraisemblable qu'ils s'y détermineront s'ils n'ont aucun espoir d'être appuyés nommément par l'Empereur. Sa majesté impériale n'a qu'à se rendre au vœu du roi, en déclarant, de la maniere la plus précise, qu'ils n'ont aucune assistance hostile envers la France à attendre de sa part, et que le parti le plus sage pour eux, comme le plus desirable pour leur patrie, est d'y rentrer.*

Vos comités, messieurs, n'ont pas trouvé dans ces expressions le langage d'un ministre ami de sa nation et ennemi des rebelles, qui travailloient à faire porter dans son sein le fer et la flamme. Les horreurs vomies publiquement par les princes contre la nation française, leurs projets hostiles, leurs embauchemens, une cour formée à Coblentz, une chancellerie montée, une armée levée,

des cantonnemens sur les frontieres, des ambassadeurs expédiés de toutes parts; c'est ce que M. Montmorin appelle des *démarches*, et des démarches qu'on leur *impute*, tandis que la France et l'Europe entiere attestent ces armemens, ces préparatifs, ces ambassades, ces soulèvemens des puissances étrangères, et tant de crimes qui portent l'empreinte de la plus odieuse des conjurations. On ne peut ne pas voir percer l'intérêt du ministre pour les rebelles; mais ce n'est pas de cette indulgence que vos comités lui font un crime: c'est, encore une fois, d'avoir gardé le silence sur ces abominables manœuvres; c'est de n'avoir pas engagé le roi à démentir solemnellement, par un acte formel et public, tout ce que les rebelles fesoient en son nom. Ce silence obstiné, cette négligence à faire démentir les manœuvres des rebelles par le roi constitutionnel, ont paru à vos comités une violation de la constitution, et un grave sujet d'inculpation contre M. Montmorin.

Telle est, messieurs, l'exposition des motifs qui ont déterminé l'opinion de vos comités; je ne chercherai point à y ajouter par des tournures oratoires, parce que je n'ai point oublié qu'un rapport n'est pas un discours, et qu'il ne faut point, quand on accuse, entrainer par des mouvemens, mais laisser la raison froide, et ne déterminer le jugement que par l'impulsion de la justice.

Vos comités vous proposent de décréter qu'il y a lieu à accusation contre M. Montmorin.

Cette proposition est unanimement décrétée.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

319